



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations  
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 17/06/2025  
Reçu en préfecture le 17/06/2025  
Publié le  
ID : 034-253401822-20250613-20250622-DE

Séance du 13 juin 2025

Date de la convocation : 06 juin 2025

Date d'affichage convocation : 06 juin 2025

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	14
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	3		

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le vendredi 13 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 minutes à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales

N°2025-06-22

Objet de la délibération :

**Modification de la convention relative au prêt de matériels et vaisselles permettant la réduction et le tri des déchets lors d'évènements**

**Présents :**

**CC Pays de Lunel :** FENOY Fabrice

**CC Grand Pic St Loup :** SENET Laurent, CAPUS Georges, MATHERON Françoise

**CA Pays de l'Or :** LIBES Pierre, Jean ORTEGA, René CHALOT, BONNEFOUX Brice

**CC Rhony, Vistre, Vidourle :** LAURENT Jean-François

**CC Pays de Sommières :** ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex

**CC Terre de Camargue :** FELINE Thierry

**Commune de Lunel-Viel :** BILLET Eric, Patrice GRANDGONNET

**Avaient donné procuration :** MARTINEZ Pierre à DUMAS Alex, THEROND Alain à LAURENT Jean-François, CARLIER Michel à LIBES Pierre

**Secrétaire de séance :** SENET Laurent

Considérant que dans le cadre de son programme de réduction et de l'amélioration de la qualité du tri des déchets, le Syndicat propose le prêt de matériel et de vaisselle pour réduire les déchets et améliorer la qualité du tri sur les événements de son territoire.

Considérant que la présente convention définit les conditions dans lesquelles le Syndicat met à disposition du matériel et de la vaisselle permettant la réduction et la valorisation des déchets produits lors d'évènement.

Considérant que les seuls les événements réalisés physiquement sur le territoire du Syndicat Pic et Etang peuvent bénéficier du prêt de matériel et de vaisselle prévu dans le cadre de la présente convention.

Considérant que la présente modification réside dans le prêt de vaisselle qui n'était pas proposé dans la convention initiale.

Considérant que les modalités de fonctionnement, d'octroi de prêt de matériels et de vaisselles et tout autres questions régissant cette prestation que délivre le Syndicat, sont indiquées dans ladite convention.

**Où il est exposé, le comité syndical :**

- Approuve la Modification de la convention relative au prêt de matériels et vaisselles permettant la réduction et le tri des déchets lors d'évènements.
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention relative au prêt de matériels et vaisselles permettant la réduction et le tri des déchets lors d'évènements et tout document en lien avec cette affaire.
- Autorise le Président à signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait à Lunel-Viel le 13 juin 2025,

**Le Secrétaire de séance,  
Laurent SENET**

**Le Président,  
Fabrice FENOY**

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

2025-06-22\_ Modification de la convention relative au prêt de matériels et vaisselles permettant la réduction et le tri des déchets lors d'évènements